



Entreprise

RÉUSSIR SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

UN ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL POUR ÉLABORER UNE DÉMARCHE ET ENGAGER VOS ÉQUIPES

RÉUSSIR SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

qu'est-ce que c'est ?

Les enjeux de la transition écologique et de la sobriété énergétique et plus globalement de responsabilité sociétale s'imposent à toutes les TPME.

Vous avez déjà initié une réflexion en matière de TEE et vous souhaitez progresser dans le management global du changement ?

Cette action vise à accompagner des groupes d'entreprises à structurer une organisation interne dans le but d'élaborer puis de conduire un plan d'action stratégique en matière de transition écologique et énergétique (TEE).

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Avantages

- Aborder la TEE sous tous ses angles, y compris le management du changement.
- Un accompagnement à distance pour faciliter l'engagement des entreprises.

3 Contenu

Les étapes de la prestation de conseil associant la TEE et le management du changement appliqué aux ressources humaines :

- formuler la stratégie de TEE, la situer dans une démarche plus globale de RSE ;
- identifier les moyens humains en lien avec la stratégie TEE, repérer les métiers impactés, définir les besoins de développement de compétences et de recrutement ;
- construire le plan d'action au regard des ressources disponibles ;
- structurer les moyens humains et organisationnels en réponse aux options techniques de la TEE, affiner le plan d'action, valider sa faisabilité ;
- piloter le plan d'action et organiser les mesures correctives ;
- impliquer les salariés et renforcer la démarche participative ;
- ancrer durablement la démarche TEE avec le concours des acteurs territoriaux.

Des travaux entre chaque session seront proposés.

4 Financement

- Prestation financée par Opco EP.
- Participation entreprise : 175€ HT*.

* soumis à appel de fonds incluant la participation pour frais de service.

5 Modalités

Pré-requis :

- être capable d'utiliser les outils de visio-conférence (Teams);
- disposer d'un ordinateur et d'une connexion optimale pour les ateliers interactifs à distance.

Modalités :

7 demi-journées d'accompagnement inter-entreprises à distance sur une amplitude de 5 mois.

6 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#) : opcoep.fr/mon-conseiller.